

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/10/2024 - 24818 - 2021 B 03164 - 901 280 107 - NETHO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société		SARL NETHO							
Adresse du principal établissement		49 RUE JEAN JAURES 59491 VILLENEUVE D'ASCQ							
Adresse du siège social, si différent									
Ancienne adresse en cas de changement									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère									
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		☐		Activités exercées :		Activités des sièges sociaux	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION									
1 - Résultat fiscal									
Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15 %		41 894		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %									
2 - Plus-values									
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		☐		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)		☐			
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		☐		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)		☐			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		☐		Société d'investissements immobiliers cotée		☐			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		☐		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		☐			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		☐		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		☐			
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)		☐		Autres dispositifs		☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		☐			
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					dans le secteur productif, art. 244 quater W				
D - IMPUTATIONS									
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.									
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.									
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%				
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :									
H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable			
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐		
Nom et adresse :									
- du Comptable :		Indép.		SAS TERRE D ENTREPRENEURS LILLE 28 PLACE DE LA GARE 59800 LILLE					
- du Conseil :									
- du CGA ou du viseur conventionné :									
- du prestataire :									

Certifié conforme à l'original
David NETHO

DN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)	
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts	
4 - Montant des autres distributions :	
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
NETO David 49 rue jean jaures 59491 Villeneuve	227 050	2023	36 592				
		2024	52 664				

K - DIVERS			
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

DN

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 30/06/2024 ③	Net 30/06/2023 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014	1 433	016	630	916
Immobilisations corporelles	028	50 684	030	40 407	1 485
Immobilisations financières (1)	040	388 750	042	388 750	388 750
(5) TOTAL I	044	440 867	048	429 787	391 151
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	12 000	070	12 000	
Autres créances (3)	072	11 328	074	11 328	27 758
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	68 824	086	68 824	74 146
Charges constatées d'avance	092	599	094	599	
TOTAL II	096	92 752	098	92 752	101 904
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	533 619	112	522 539	493 055

PASSIF		30/06/2024	30/06/2023
Capital social ou individuel	120	227 050	227 050
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	22 705	22 705
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	118 210	99 355
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	27 609	18 855
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	395 574	367 965
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	98 460	121 056
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	4 389	3 327
Comptes courants d'associés	173	16 708	708
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	126 965	125 090
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	522 539	493 055

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

20

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				30/06/2024	30/06/2023
Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	184 000
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	184 000
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	6 721
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	875	244	8 798
Rémunérations du personnel				250	89 257
Charges sociales				252	36 554
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	7 460
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				46
Total des charges d'exploitation (II)				264	148 790
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	35 210
Produits financiers			III	280	78
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	1 052
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI	300	342
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)				
Impôts sur les bénéfices			VII	306	6 284
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	27 609
B - RÉSULTAT FISCAL				312	27 609
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	7 173
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	7 112
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247				
			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Investissement et souscription outre-mer	344				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	41 895
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables			(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	41 895

DN

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : NETHO					
I - IMMOBILISATIONS							
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations - Fonds commercial	400	402	404	406			
incorporelles - Autres	410 1 433	412	414	416 1 433			
I - Terrains	420	422	424	426			
m - Constructions	430	432	434	436			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
o - Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
c - Matériel de transport	460 1 869	462 48 815	464	466 50 684			
o - Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières	480 388 750	482	484	486 388 750			
TOTAL	490 392 052	492 48 815	494	496 440 867			
II - AMORTISSEMENTS							
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial	495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles	500 517	502 287	504	506 803			
I - Terrains	510	512	514	516			
m - Constructions	520	522	524	526			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
c - Matériel de transport	550 384	552 9 893	554	556 10 277			
o - Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL	570 901	572 10 179	574	576 11 080			
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)							
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					Court terme	Long terme	
						19%	15% ou 12,8%
1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594
TOTAL	596				585	597	599

DN

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : NETHO		
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation : Sur immobilisations	630	632	634	636
Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B 780	
II - DÉFICITS REPORTABLES				
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter	- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter			870	
III - DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	36 554
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	36 554
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	36 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	365
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

DN

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	184 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	184 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 721
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	6 722
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	177 278
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	177 278
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	184 000
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

DN

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

N° SIREN	901280107
Dénomination de l'entreprise	NETHO
- N°, Type et nom de voie	49 RUE JEAN JAURES
Adresse : - Code postal	59491
- Ville	VILLENEUVE D'ASCQ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	227 050

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou d'actions			
Adresse : N° et voie			
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES			
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	NETO David
Nom marital		% de détention	100.00
Nb de parts ou d'actions			227 050
Naissance : Date	02/06/1983	N° Département	59
Commune	TOURCOING	Pays	FR
Adresse : N° et voie	49 rue Jean Jaurès		
Code postal	59491	Commune	Villeneuve-d'Ascq
Pays FR			

DN

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

N° SIREN	901280107		
Dénomination de l'entreprise	NETHO		
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	49 RUE JEAN JAURES	
	- Code postal	59491	
	- Ville	VILLENEUVE D'ASCQ	
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :		3	

Forme juridique	SAS	Dénomination	6HAT	
N° SIREN (si société établie en France)	789633674	% de détention	50.00	
Adresse :	N° et voie	49 rue Jean Jaurès	Pays	FR
	Code postal	59491		
Forme juridique	SAS	Dénomination	6HAT LYON	
N° SIREN (si société établie en France)	919499749	% de détention	37.50	
Adresse :	N° et voie	20 rue Denise Jousot	Pays	FR
	Code postal	69009		
Forme juridique	SAS	Dénomination	6HAT TOULOUSE	
N° SIREN (si société établie en France)	920978111	% de détention	37.50	
Adresse :	N° et voie	14 Impasse Des Fleurs	Pays	FR
	Code postal	31860		

DN

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
Adresse		
PME au sens communautaire ☐		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	

DN

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

(page 2/2)

DN

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SARL NETHO		
Complément de dénomination			
N° SIREN	901280107		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	49 RUE JEAN JAURES	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	59491 VILLENEUVE D'ASCQ	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	6430Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2023		
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2024		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2023		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

DN

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 30/06/2024

Produits à recevoir	Montant

DN

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/06/2024

Charges à payer	Montant

DN

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2024

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance automobile	01/07/2024	31/12/2024	599		

DN

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2024

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

PN

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/06/2024

Identification de la société	
Désignation de la société	NETHO
Numéro SIREN du principal établissement	901280107
Code NAF	6430Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	41 895
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	41 894
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	41 894

l. III - Bénéfices soumis au taux normal

(a. - c. - h. - i.)

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %

(d. - j. - k.)

DN

NETHO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 227 050 euros
Siège social : 49 Rue Jean Jaurès
59491 VILLENEUVE D ASCQ
901 280 107 RCS LILLE METROPOLE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 27 609 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 609 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

